

personnelles (authenticité, intimité, réflexivité, narrativité, etc.). C'est pourquoi les questions d'identité deviennent des enjeux professionnels et personnels stratégiques : c'est du "bonheur individuel" dont il s'agit et plus seulement de "réussite sociale". Le comprendre et le mettre en oeuvre n'est pas une mince affaire...

### Bibliographie

- ABBOTT A. "The system of professions. The Division of Expert Labour", Chicago, University of Chicago Press, 1988, 321 p.
- BUCHER R. & STRAUSS A. "Professions in process", Traduction française in STRAUSS A. "La trame de la négociation", Paris, L'Harmattan, 1992, pp. 67-86 (1ère éd. 1961).
- DEMAZIERE D. et DUBAR C. "Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion", Paris, Nathan, 1997, 350 p.
- DUBAR C. "La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles", Paris, A. Colin, 1991, 276 p. (2ème éd. 1996)
- DUBAR C. "Formes identitaires et socialisation professionnelle" in "Revue française de sociologie", XXXIII-4, 1992, p 505-529.
- DUBAR C. "La crise des identités. L'interprétation d'une mutation", Paris, P.U.F., 2000, 226 p. (à paraître)
- DUBAR C. et TRIPIER P. "Sociologie des professions", Paris, A. Colin, 1998, 256 p.
- DUBET F. "Sociologie de l'expérience", Paris, Seuil, 1994, 263 p.
- HUGHES E.C. "Le regard sociologique", Paris, EHESS, 1996, 344 p.
- MEAD G. H. "L'esprit, le soi et la société", P.U.F., 1963, 234 p.
- RICOEUR P. "Soi-même comme un autre", Paris, Seuil, 1990, 456 p.
- SUPIOT A. "Critique du droit du travail", Paris, P.U.F., 1994, 278 p.
- WEBER M. "Economie et Société", Paris, Plon, 1971, 684 p.

# La professionnalisation, un mode d'accès aux métiers de l'intervention sociale

**Marc Fourdrignier**

*Maître de conférences, Université de Reims (1)*

lorsque l'on parle du travail social et des travailleurs sociaux va de soi. Ce processus serait inexorablement lié à ce type d'activité professionnelle. Néanmoins, l'emploi de cette notion dans d'autres contextes que ceux des professions classiques devient plus problématique. Par exemple, il est tout à fait courant de parler de la professionnalisation des assistants maternels. De même dans le cadre du dispositif "emplois jeunes" mis en place, fin 1997, par le gouvernement français, la professionnalisation est l'un des incontournables. L'emploi de cette notion pose pourtant deux problèmes :

- elle contribue à une représentation du travail social, qui, si elle a été pertinente, est aujourd'hui discutable ;
- elle opacifie plutôt qu'elle ne clarifie les processus en cours et les enjeux de ceux-ci.

Le texte qui suit vise donc à expliciter ce double problème lié à l'emploi non contrôlé de la notion de professionnalisation.

## 1. Une représentation discutable

À partir des années 60, en France, le social prend de l'ampleur : les dispositifs, les modalités d'intervention et les institutions se multiplient. Pour que tout cela fonctionne, des salariés sont nécessaires, le bénévolat et le militantisme ne peuvent plus suffire. Va se construire alors un processus spécifique de réponse que l'on peut expliciter de la manière suivante :

- l'exercice de l'activité salariée suppose une formation préalable, même si des exceptions ont cours dans le champ de l'animation ou de l'éducation spécialisée ;

*Faire  
 référence  
 à la  
 professionnalisation*

- la formation préalable est définie par l'État qui garantit la qualification obtenue en délivrant des titres nationaux pour la plupart des diplômés d'État ;
- la mise en œuvre de ces formations suppose une triple caractéristique : elle ne se fait pas dans le giron de l'Éducation nationale ; elle est pilotée, à partir de 1970, par la Direction de l'action sociale (D.A.S.) ; elle est réalisée en grande majorité par le secteur privé associatif, souvent lié aux grandes associations du secteur social et elle se construit sur le modèle de la formation professionnelle affirmant le rôle central de l'alternance dans la construction de la qualification ;
- les titres sont reconnus par les employeurs publics ou privés. Dans ce dernier cas, ce sont les conventions collectives nationales de travail (C.C.N.T.) qui légitiment ces qualifications en termes de salaire et de carrière.

La professionnalisation, dans ce sens bien particulier, est alors en place. Elle devient administrativement et culturellement référentielle. Les discours sur l'identité professionnelle ont de beaux jours devant eux...

Cette construction sociale des années 60-80 sera confrontée à la nouvelle situation des années 90. Les phénomènes d'exclusion de personnes et de territoires se multiplient ; les nouveaux dispositifs centrés sur l'insertion et le développement social sont expérimentés depuis les années 80 et les travailleurs sociaux ne sont plus seuls à intervenir. De la même manière que dans les années 70 où l'on avait unifié les professions sociales sous le vocable de travail social, on voit apparaître une nouvelle expression, celle d'intervention sociale et, par la suite, d'intervenants sociaux. Le problème qui se pose consiste à savoir comment décrire ce nouvel ensemble composite.

C'est dans ce cadre que se constitue une représentation que nous trouvons discutabile. Elle va se formaliser sous l'appellation de "noyau dur". Cette thèse, ou plus sûrement cette représentation, est conditionnée par la référence massive à la notion de profession. Le social est alors appréhendé par un ensemble de professions, que l'on peut identifier, dénombrer (2). Les changements qu'a connus le social sont analysés, en termes de centre et de marge. On tente de rendre compte des processus périphériques (3) tout

en sachant que restent au centre les professions "canoniques" (il s'agit des professions d'assistant social, d'éducateur spécialisé, d'animateur, ...), "classiques".

Cette représentation part de l'idée que la professionnalisation, au sens où nous l'avons définie, est le seul mode (la norme) d'accès légitime au social. C'est ce que dit Claude Dubar (1997, 67) : "il suffit de distinguer ce qui relève des "professions" et ce qui relève des "emplois" - et de les classer à part - pour valider la représentation d'un champ "professionnel" centré sur les "professions traditionnelles" (noyau dur), et entouré d'un double halo : en bas des personnels non professionnels et en haut des salariés aspirant à la gestion et à l'expertise [...] qui se réfèrent à d'autres champs que celui des professions sociales." Cette position centrale accordée à la profession, hautement valorisée, se traduit de fait par une position périphérique accordée aux semi-professions, aux nouveaux métiers voire aux "sans-professions" (4). Cela amène alors à une vision dichotomique du champ social : les anciens versus les nouveaux, les anciennes professions et les nouveaux métiers. Travail social et intervention sociale seraient alors deux ensembles mutuellement exclusifs.

Cette représentation peut sans doute être mise en relation avec une autre moins souvent évoquée. Il s'agit cette fois de se baser sur les conditions d'emploi, sur les statuts.

Cela reprend l'idée développée, par certains auteurs, à propos de l'entreprise : "ces nouvelles configurations sociales sont souvent organisées suivant le principe du centre et de périphéries" (5). Ceci résulterait du recours croissant à l'externalisation et à la flexibilité. Plus on s'éloigne du centre, plus les statuts sont précaires.

Ce qui rajoute à la vision dichotomique les couples d'oppositions suivants : statut (fonctions publiques ou C.C.N.T./hors statut, contrat à durée indéterminée/contrat à durée déterminée (C.D.I./C.D.D.), temps plein/temps partiel...

Cette représentation nous semble discutabile pour plusieurs raisons : elle constitue une position de défense et de pro-

Sens de profession	Dénomination du processus	Définition du processus
Emploi	Salarisation	Activité ou occupation qui fait l'objet d'une reconnaissance et qui devient un emploi. La professionnalisation est alors la constitution ou l'autonomisation progressive d'une activité qui se distingue du bénévolat, du militantisme, du travail domestique, du travail au noir
Métier (profession sociale)	Construction d'une qualification	Constitution d'un corps, d'un groupe professionnel qui s'autonomise et s'identifie à travers une même dénomination, même si celle-ci ne dit pas pour autant ce que les gens font. L'Etat peut jouer un rôle important dans ce processus, comme garant de la qualification.
Fonction	Construction compétences	Constitution d'un ensemble d'activités en un tout autonome qui va devenir un métier. Il y a là un travail de déconstruction/reconstruction, voire de division du travail, à partir de fonctions déjà existantes. Pour réaliser cet ensemble d'activités, des compétences particulières sont nécessaires.

tection que ce soit de la part des professions elles-mêmes (6) ou des administrations qui en sont garantes (7). A l'extrême, on pourrait parler de position ethnocentriste, érigant la profession sociale comme norme principale. Elle continue à privilégier une vision unitaire des professions sociales, occultant l'importante diversité qui caractérise aujourd'hui les métiers exercés à partir d'une même profession : quoi de commun entre l'assistant social d'entreprise, le gestionnaire des ressources humaines et l'assistant social de secteur dans un conseil général. Elle repose, enfin, sur une vision d'un domaine d'activité structuré par

des professions et non par des organisations ou des missions de politiques publiques. C'est donc la représentation du social qui est en jeu ici.

### TROIS TYPES DE PROFESSIONNALISATION

Profession	Processus	Mots-clés	Lieu de référence	Type de normes/vision	Type d'identité
EMPLOI	Salarisation	Statut, intitulé de poste	Organisation employeur	Sans ou locales Vision diversifiée	Identité statutaire
	A. Constitution de l'emploi				
MÉTIER (profession sociale)	B. Reconnaissance de l'emploi	Titre, diplôme professionnel	État	Nationales (CCNT ou FP) Vision unitaire	Identité professionnelle
	Construction de la qualification				
FONCTION	Construction de la compétence	Compétence, Appellation du poste Définition de fonctions (contenu d'activité)	Organisation	Sans ou locales Vision éclatée  Locales et organisationnelles Vision éclatée	Identité de métier ou identité organisationnelle

Dans ce cadre il nous faut renoncer à une vision unique de la professionnalisation : le social est aujourd'hui traversé par plusieurs processus de professionnalisation.

## 2. Une polysémie forte

Le social est un terme très polysémique. Partons de la définition des quatre sens du mot profession proposée par Claude Dubar (1998) :

- déclaration, profession de foi : action de déclarer hautement ses opinions ou croyances ;
  - emploi, occupation par laquelle on gagne sa vie : activité rémunérée ;
  - métier, ensemble des personnes exerçant un même métier : ici la profession n'est pas très loin de la corporation ou du groupe professionnel désignant l'ensemble de ceux qui ont le même nom de métier ou le même statut professionnel ;
  - fonction occupée au sein d'une organisation : liée à un organigramme.
- Le premier sens, plus originel et général, ne sera pas retenu ici. Aux trois autres peuvent être associés trois processus distincts de professionnalisation

Ces trois processus sont complètement distincts même si, dans certains cas, ils peuvent se succéder.

Il ne faut cependant pas les voir dans une perspective évolutionniste qui considérerait que la construction d'une qualification serait l'aboutissement de tout processus de professionnalisation succédant à la salarisation et à la construction de compétences.

Si l'on entre dans le détail, on pourrait même dire que le premier processus peut se décomposer en deux phases : la première vise à rendre une activité solvable, ce qui peut consister dans le cas des emplois-jeunes à trouver le financement complémentaire au financement public et, à terme, trouver le financement d'ensemble du poste ainsi créé et ayant vocation à être pérennisé. Dans une deuxième phase, il s'agit d'institutionnaliser cet emploi. Cela passe alors par une phase de négociation, en général collective. Il faut faire reconnaître cet emploi, le constituer, en prévoir les condi-

tions d'accès. Ce peut être son inscription dans le cadre d'une convention collective ou d'une grille d'une des fonctions publiques. C'est, par exemple, la situation actuelle des assistants maternels à titre permanent puisque des négociations tentent d'inscrire ces personnes dans le cadre d'une convention collective.

Si l'on compare ces trois processus, on voit bien que tout les distingue, que ce soient les mots-clés, les lieux de référence, les types de normes en jeu et le mode de définition de l'identité des acteurs.

Plus spécifiquement s'affrontent deux modes de définition, deux visions du champ du social et, par la suite, des types de normes le définissant. D'un côté, on aura tendance à privilégier une vision unitaire, à voir ce qui rassemble, et donc à définir des normes nationales. De l'autre, on se centrera beaucoup plus sur le local et sur l'organisation, qu'il s'agisse d'une association ou d'un conseil général. La vision diversifiée va l'emporter. Dans ce cadre, on peut dire qu'être assistant de service social en polyvalence n'a plus grand sens, compte tenu de la très grande diversité des politiques départementales.

Logiquement, le mode de définition de l'identité des salariés ne sera pas identique. Pour les premiers, l'identité professionnelle primera, à condition d'appartenir à une profession. Pour les seconds, l'identité trouvera son origine dans la référence commune à un métier ou à une organisation qui les emploie.

Cette distinction de vocabulaire a pour nous un caractère tout à fait opératoire. Elle permet de mieux repérer les enjeux qui entourent aujourd'hui cette question de la professionnalisation.

## 3. Une autre vision du travail social

Comment peut-on aujourd'hui se représenter le social en tant que secteur d'activité salariée ? Tout d'abord, il ne s'agit pas pour nous de poser la permanence du travail social ou d'en nier l'existence, à la différence de certains qui parlent du travail social comme d'une catégorie anthropologique et qui en postulent la permanence, ou d'autres

qui l'appréhendent comme une construction sociale des années 60-80 et qui annoncent sa fin (9). Il y a bien présence du travail social dans l'intervention sociale.

Néanmoins, la représentation doit se construire non plus par l'entrée par les professions mais par les politiques publiques et les organisations. Pour faire face aux problèmes du temps, une société construit des réponses en termes de politiques publiques (par exemple, transport, habitation, éducation), et non exclusivement sociales (c'est-à-dire centrées sur l'aide et l'action sociale). Elle confie la mise en œuvre de ces politiques à des collectifs publics, voire par délégation au secteur privé, le plus souvent associatif. De là, et de là seulement, les organisations vont recourir à des ressources humaines, dont certaines sont des intervenants sociaux. Parmi ceux-ci, certains peuvent être des travailleurs sociaux. Cela signifie donc que, selon les secteurs et les organisations, les configurations d'acteurs salariés peuvent être très variables. Partant de là, une même tâche, négocier un contrat d'insertion avec un bénéficiaire du R.M.I., pourra être faite — sans doute pas de la même manière — par un agent administratif ou par un assistant de service social. Sur cette base, on débouche sur une représentation très différente de celle du "noyau dur".

Cette vision du social repose sur des voies d'accès aujourd'hui plurielles (10). Quatre voies peuvent être distinguées.

La première se base sur les notions de vocation et de profession. Même si le premier terme peut faire "ringard" ou provocateur ; il s'agit ici de signifier que le social est envisagé, même si cette vision ne se concrétise pas comme lieu unique d'exercice professionnel.

Cela correspond massivement à des trajectoires homogènes, c'est-à-dire exclusivement réalisées dans le social. La référence à la profession est centrale. Historiquement, le processus de professionnalisation est le passage obligé. Sa traduction étant la possession d'un titre, diplôme d'État, qui peut valoir qualification à vie.

Les personnes qui se situent dans cette modalité, et c'est le cas des travailleurs sociaux pour leur grande majorité, se conçoivent une identité professionnelle.

La deuxième se base plus sur le social comme lieu de passage, même si certains y restent longtemps.

La possession d'un titre non marqué par le social est a priori un gage de circulation possible vers des champs différents. Pour d'autres, cette circulation sera rendue possible par les positions statutaires dans les grilles de la fonction publique. Un personnel de la fonction publique territoriale peut, dans la filière administrative, passer de l'état civil à la protection de l'enfance.

La qualification est liée à une professionnalisation dans un autre champ (médical, par exemple) ou à une formation universitaire ou professionnelle. La référence à la profession est beaucoup plus rare, on lui substitue la notion de métier, de même pour la notion d'identité professionnelle qui peut être remplacée par l'identité organisationnelle, voire par des tentatives de constitution d'une identité de métier.

La troisième se situe plus dans une problématique de reconversion ou d'insertion. Le cas le plus souvent rencontré dans la recherche est celui des assistantes maternelles. Certaines se réorientent. Dans tous les cas, c'est la référence à l'expérience familiale qui légitime l'accès au métier.

Celui-ci se fait directement, avec comme seul recours une enquête d'agrément. D'autres cas de figure se retrouvent également dans cette modalité. On peut citer les projets à base ethnique où cette expérience va être valorisée (très relativement en termes de statut) soit par le biais des grands frères ou des femmes relais. La précarité caractérise le plus souvent ces situations qui se situent dans la périphérie pour reprendre une expression déjà utilisée.

La quatrième, qui n'est pas exactement de même nature que les précédentes, se caractérise par la notion de promotion. Des personnes déjà inscrites dans le champ de l'intervention sociale vont alors aspirer à devenir intervenant social, voire travailleur social. Leur accès au métier pourra se faire par accès direct, dans le cadre de la promotion interne, ou par la professionnalisation ; les moniteurs d'ate-

lier, voire les ouvriers de production dans les Centres d'Aide par le Travail, les secrétaires ou les secrétaires médico-sociales dans d'autres lieux, les chauffeurs, sont des exemples de cette modalité particulière d'accès au social.

On peut alors associer étroitement les types de professionnalisation à ces voies d'accès. Pour la première et la quatrième, prime la construction d'une qualification.

Pour la deuxième, c'est beaucoup plus la construction de compétences. Pour la troisième, c'est d'abord et avant tout la salarisation.

Cette vision actualisée du social fait apparaître trois transformations importantes.

Le marché du travail dans le social est un marché du travail comme les autres : il est de moins en moins un marché fermé, où l'accès est conditionné par la possession d'un titre prédéfini. Il devient un marché ouvert et tend à se répartir de manière plus égale à tous les niveaux de qualifications. Le niveau III – équivalent à un bac +2 – n'a plus le monopole, comme il a pu l'avoir. Les salariés de niveau V – équivalent à un C.A.P. – sont de loin les plus nombreux. Même dans les professions, des filières complètes se constituent.

Dans la ligne de la première transformation, on peut dire que la précarisation n'épargne pas les emplois du social. Les emplois atypiques s'y développent, que ce soit par les emplois aidés – ce que Christian Bachmann a appelé la "tucisation" du social – par les contrats à durée déterminée ou par les situations de chômage.

Une concurrence dans les modes de certification : au sein même de l'appareil d'État, la Direction de l'Action Sociale n'a plus le monopole (l'a-t-elle eu ?) Les différentes délégations interministérielles sont venues chasser sur ses terres, voire occuper des terres vierges. Cela amène, par exemple dans le domaine de l'aide à domicile, à voir coexister un diplôme de la D.A.S. (le certificat d'aide à domicile) et une certification du Ministère du Travail (assistante de vie). Dans le champ de la médiation sociale, la situation est identique : le Ministère de l'Éducation nationale crée un certificat d'aptitude professionnelle

d'agent de prévention et de médiation. Le Ministère du Travail, par l'Association pour la Formation professionnelle des Adultes, propose un référentiel de formation d'agents de médiation d'information et de service... Les licences professionnelles proposées par l'enseignement supérieur sont susceptibles de venir renforcer l'offre de certification et les commissions paritaires nationales pour l'emploi de se mêler au débat (11).

### Conclusion

Que devient l'identité professionnelle dans ce nouveau contexte ? Dans la logique de ce que nous avons développé, celui qui appartient à une profession serait porteur, potentiellement, d'une identité professionnelle. Elle est remise en cause de deux manières.

Pour les salariés qui sont référés à une profession, toute la question est aujourd'hui de savoir comment ils s'identifient. Dans une période antérieure, on a eu tendance à mettre surtout l'accent sur ce qui unissait.

On faisait donc comme si l'ensemble des gens appartenant à telle ou telle profession avaient des valeurs, des normes communes, au-delà du fait d'avoir le même titre (produit à des époques et dans des lieux divers, ce qui est loin d'être neutre dans la socialisation secondaire). La diversification et la multiplication des métiers auxquels on peut accéder à partir d'une même profession rendent encore plus difficile, actuellement, la référence à la notion d'identité professionnelle. Pour les salariés qui n'appartiennent pas à une profession la question de l'identité professionnelle ne se pose pas.

Partant de là, on peut dire que l'identité professionnelle est concurrencée par l'identité de métier et par l'identité organisationnelle. En effet, selon les lieux, on peut voir émerger deux autres modes d'identification.

Le premier est lié au métier, indépendamment des conditions d'entrée dans celui-ci. Il s'agit alors, partant d'un métier ou d'un ensemble, tel que les métiers de l'insertion,

de définir les éléments qui unifient les acteurs concernés. Le second est lié à l'organisation. Dans la lignée de l'intérêt pour les projets d'entreprise, de la culture du même nom, on va alors chercher à ce que ce soit la référence à l'organisation qui devienne prioritaire.

Le passage de l'identité professionnelle à l'identité organisationnelle ne se fait pas néanmoins sans problèmes. Il n'est que de voir le positionnement des travailleurs sociaux dans les organismes de protection sociale. Reste alors en suspens la question de savoir ce qui est le plus pertinent au regard des usagers et du travail mené avec (pour, sans...) eux, pour les acteurs salariés au vu de leur capacité à s'organiser collectivement.

### Notes

1. L'auteur était auparavant responsable d'une équipe de recherche au Centre d'Études et de Recherche sur l'Action Sociale et les Qualifications. À ce titre, il a été impliqué dans le programme national de recherche "Observer les emplois et les qualifications des professions de l'intervention sociale" qui inspire très largement la réflexion présentée ici.
2. Avec toutes les réserves que l'on peut faire tant sur les nomenclatures utilisées que sur leur usage (Fourdrignier, 1998, 19).
3. Voir par exemple la présentation de Jacques Ion (1998, 5) : "À partir de ce noyau central, on tentera de repérer les différentes autres catégories d'agents qui gravitent aujourd'hui dans l'univers du social". Voir aussi la contribution de Brigitte Bouquet dans le numéro d'Esprit (1998, 124-125). Elle conjugue la vision du centre et de la périphérie avec celle du haut et du bas. Il y aurait un "au-dessus" et un "au-dessous" des métiers centraux, un "sur les côtés" et un "autour", sorte de troisième cercle plus flou qui concernerait soit des professionnels aux profils très différents qui viennent d'autres secteurs (...), soit des bénévoles et des militants associatifs.
4. Par exemple, des travailleurs sociaux d'une Caisse d'Allocations Familiales disent : "l'action paraît aujourd'hui être prescrite par des travailleurs sociaux qualifiés

(assistante sociale, puéricultrice, tuteur) et exécutée par des sous-travailleurs sociaux (travailleuses familiales notamment)".

5. GALEMBAUD B. "Une nouvelle configuration humaine de l'entreprise. Le social désemparé", E.S.F., 1994, p. 117

6. "Dans le domaine de l'intervention sociale, il peut être des professionnels qui, individuellement ou organisés en instances, tendraient à confondre le champ comme tel avec l'espace de leur seule profession. Ne serait-ce pas le cas, par exemple, lorsque des assistants sociaux (...) réclament le monopole de ce qu'ils appellent le travail social ou l'ac-tion sociale". (Hiernaux, 1996).

7. Dans la récente réforme du D.S.T.S. (décret du 12 mars 1998) une ouverture a été faite ; il s'agit d'une voie d'accès à ce diplôme pour ceux qui n'appartiendraient pas à l'une des professions sociales. Mais c'est bien une voie pour accéder au "haut du noyau", sachant que la D.A.S. s'est refusée à créer un D.S.I.S. (Diplôme Supérieur d'Intervention Sociale) ; ce qui se fait d'une certaine manière dans le champ universitaire, que ce soit il y a quelques années par la création d'une M.S.T. (Maîtrise Sciences et Techniques en intervention sociale), ou plus récemment par la création d'une D.E.U.G. Mention interventions sociales et éducatives (arrêté du 3 janvier 1995).

8. Le terme métier prend ici un sens différent de celui de la profession. C'est bien un ensemble d'activités reconnu en tant que tel. On parlera par exemple des métiers de l'insertion, ce qui n'a pas du tout à voir avec l'emploi classique fait de ce terme dans le travail social. La plupart des classiques des années 70-80 sont sur la synonymie profession/métier (voir Verdes Leroux, Verba, Muel Dreyfus, Pujol, etc.).

9. Le débat est le même que pour le travail : une catégorie anthropologique ou une construction sociale de la société industrielle.

10. Cette distinction repose sur une analyse des trajectoires repérées lors de la recherche menée dans le département de Seine et Marne (Fourdrignier, 1998, 179-189).

11. Voir sur ce point "Le diplôme n'est plus seul à valider l'expérience", in "Liasons sociales", avril 1999.

identités professionnelles  
 Marc Fourdrignier

### Bibliographie

- Cahiers de recherche de la M.I.R.E. (Les), n° 3, octobre 1998
- DUBAR C. "Les catégorisations des métiers de l'intervention sociale" in "MIRE INFO", 40, décembre 1997, pp. 66-71
- DUBAR C. "Sociologie des professions", Paris, Armand Colin, 1998
- ESPRIT "À quoi sert le travail social ?", n° 3-4, mars-avril 1998
- FOURDRIGNIER M. en collaboration avec BON C. et HOU-RIEZ C. "Recompositions du travail social et structures de l'intervention sociale", Rapport de recherche du CERASQ, IRTS de Champagne-Ardenne, IRTS de Paris, Île de France, juillet 1998, 268 p.
- FOURDRIGNIER M. "Les métiers du domicile" in CHOPART J.-N. "Du travail social à l'intervention sociale", Paris, Dunod, 2000 (à paraître)
- GALEMBAUD B. "Une nouvelle configuration humaine de l'entreprise. Le social désarmé", E.S.F., 1994
- HIERNAUX J.-P. "Professions, champs et production du savoir : dérive en roue libre" in "Les Politiques sociales", n° 3-4, 1996
- ION J. "Le travail social au singulier", Dunod, 1998, 152 p

# Les assistants sociaux : le crachin, la tempête, le parapluie

**Abraham Franssen**

*Assistant et chercheur, Faculté Ouverte de Politique  
 Economique et Sociale (FOPES), Université Catholique de  
 Louvain*

## Le "malaise" identitaire des assistants sociaux

Plus que d'autres catégories professionnelles, l'identité des assistants sociaux se caractérise par un questionnement sur ses finalités, sur ses compétences propres, son statut, le mode d'exercice de son autorité, bref sur les différentes dimensions de son rôle. L'assistant social est-il un agent de contrôle social chargé d'encadrer les inadaptés sociaux ou est-il plutôt un intermédiaire des droits et des devoirs dont la mission est d'assurer à chacun le bénéfice de la solidarité instituée ? Est-il avant tout un militant au service de l'action collective des groupes sociaux marginalisés ou un manager social qui développe des stratégies d'insertion avec l'usager-client ?

La difficulté pour les assistants sociaux est précisément de s'inscrire dans une définition univoque de leur rôle : "On nous demande d'être des asphaltiers, des gestionnaires de la misère, alors que nous voulons être des garants des droits des usagers, des acteurs de changement social". L'identité professionnelle des assistants sociaux apparaît structurellement et chroniquement marquée par l'écart entre le rôle qu'ils voudraient jouer et celui qu'ils déplorent "qu'on leur fait jouer". Dans leurs propos, les assistants sociaux oscillent en permanence entre la face positive de leur métier, celle qui est source de fierté, de sens, et qui se construit et légitime la relation à l'usager, et la face obscure, celle qui provoque tensions et malaise, lorsque, "de par les conditions dans lesquelles ils se trouvent placés", les assistants sociaux se sentent réduits à